



## Le Conseil départemental des jeunes

Projet phare du mandat, le Conseil départemental des jeunes traduit la volonté du Conseil départemental de mettre la jeunesse au cœur de ses politiques publiques.

Publié le 13/09/2024 - Mise à jour le 02/10/2024

## Qu'est-ce que le Conseil départemental des jeunes ?

Le « CDJ » est un dispositif de **démocratie participative** qui permet une éducation active à la citoyenneté. Lieu de **discussion**, de **réflexion** et d'**action**, il invite les jeunes à **faire entendre leur voix**, notamment sur les projets du Conseil départemental, mais aussi à initier et **réaliser des actions** répondant directement aux besoins des jeunes et bénéfiques à tous.

## Un Conseil départemental des jeunes pour quoi faire ?

- **S'exercer à la citoyenneté** en découvrant les règles de la vie démocratique, les valeurs de la République et de la laïcité.
- **Débattre**, partager vos idées, donner votre avis au Conseil départemental.
- **Agir**, mettre vos idées en pratique en développant votre propre projet d'intérêt général.
- **Apprendre** (autrement) et acquérir plein de nouvelles compétences... **en s'amusant !**
- *Mais aussi...* **Échanger** avec la Présidente et les élus du Conseil départemental, **découvrir** le Conseil départemental et **bouger, s'amuser, se faire des amis !**

## Qui compose le Conseil départemental des jeunes ?

Le Conseil départemental des Jeunes est composé d'élèves de **5e et 4e** élus par leurs pairs dans les 53 collèges publics du Gard pour un **mandat de 2 ans**.

### *Découvrir le mandat 2024-2026 ici.*

- **46 conseillers**

Soit un binôme paritaire pour chacun des 23 cantons, désigné parmi les élèves les mieux élus dans chaque établissement.

- **12 délégués**

Nommés dans les établissements n'ayant pas d'élèves élu(e) Conseiller(ère), ils représentent leur collège au sein du CDJ et participent à tous ses débats et travaux.

- **53 adjoints**

Dans chaque collège, l'élève du sexe opposé à celui du/de la Conseiller(ère) ou du Délégué(e) élu(e) est nommé(e) Adjoint(e). L'Adjoint(e) n'a pas qu'un rôle de remplaçant(e) ; il/elle peut participer aux réunions en alternance avec le titulaire et, dans tous les cas, l'aider à monter le projet de leur commission.

## Quelles sont les missions des jeunes élus ?

- **Faire entendre la voix des jeunes** auprès du Conseil départemental
- **Initier et mener à bien un projet d'intérêt général**, lié aux compétences, propres ou partagées, du Conseil départemental
- **Représenter, consulter et impliquer l'ensemble des collégiens** dans les actions portées par le Conseil départemental des jeunes

## Le mot de la Présidente

*Le renouvellement du Conseil départemental des jeunes traduit la confiance que nous portons en notre jeunesse, en son potentiel, en sa capacité à s'engager et à agir pour l'intérêt de tous.*

*Elle dit aussi notre volonté d'investir pleinement une mission essentielle : former les citoyens de demain aux valeurs de la République et de la démocratie. Le CDJ a apporté énormément aux jeunes élus du premier mandat eux-mêmes.*

*C'est une expérience forte, marquante, valorisante, qui leur a donné confiance en eux et qui jouera un rôle dans leur avenir.*

*Avec Nathalie Nury, Vice-présidente Déléguée à l'Éducation et aux collèges et Amal Couvreur, Vice-présidente déléguée à la Politique de la ville, qui coaniment ce dispositif, avec l'ensemble des élus de l'assemblée départementale, nous savons que nous pouvons compter sur les 110 nouveaux élus pour rendre ce deuxième mandat aussi riche et utile que le premier ! Utile pour le Département, pour ses collégiens et utile pour eux-mêmes qui vont acquérir tant de compétences et faire tant de rencontres enrichissantes au cours de cette expérience citoyenne unique.*

**Françoise LAURENT-PERRIGOT**  
**Présidente du Conseil départemental du Gard**



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures.*

*3 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*